

ARRETE N°T 2022/086

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2542-1 L.2213-1 et suivants,
VU la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation,
VU le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,
VU la demande du 24 novembre 2022 de la société NGE Infranet pour le compte d'Orange ,

CONSIDERANT que, dans le cadre d'un raccordement à la fibre optique, D468 route Nationale, rue du Soleil, route du Rhin, rue du moulin, rue de Glandon, rue des pierres, les travaux ne peuvent se faire dans de bonnes conditions techniques et de sécurité que sous circulation et stationnement règlementés.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La circulation pourra être alternée, la chaussée rétrécie, la vitesse de circulation limitée à 30km/h et le stationnement pourra être interdit dans la zone des travaux, à savoir D468 route Nationale, rue du Soleil, route du Rhin, rue du moulin, rue de Glandon, rue des pierres du 21 novembre au 21 décembre 2022.
- ARTICLE 2 :** La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le bénéficiaire de la présente autorisation, à savoir la société NGE Infranet pour le compte d'Orange, ayant siège 2 rue de la Verdure à Fegersheim (67640).
- ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 4 :** Les dispositions de l'article 1er ci-dessus ne s'imposent pas aux véhicules des services d'incendie et de secours en cas d'intervention.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Gamsheim,
 - Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gamsheim,
 - Monsieur le Directeur de la société NGE Infranet pour le compte d'Orange.

Fait à Gamsheim, le 24 novembre 2022



Le Maire

Hubert HONFMANN